Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_45-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°4
DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Décembre, à dix-huit trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles KEREZEON, Maire.

Date de convocation : le 17 Novembre 2025.

Etaient présent :

Messieurs : Gilles KEREZEON, Jean-Claude MARLE, Philippe LUCAS, Jean-Pierre PLOUHINEC, Marc LE BLOND, Francis VIEL, Henri BOSSER, Jean-Bernard YANNIC, Gérard MOURRAIN, Bernard LE QUERE.

Mesdames : Marie-Thérèse DUFOUR, Françoise SALIOU, Michèle LE GOFF, Dominique GUILLOU, Audrey MONFORT, BREMAUD Brigitte, CAMENEN Marie-Christine.

Absents :

Madame Karine MOURRAIN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude MARLE
Monsieur Serge LE GOUIL excusé
Madame Anne-Marie LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Gilles KEREZEON
Monsieur Anthony LE MEN a donné procuration à Madame Dominique GUILLOU
Madame Laurence CARRE a donné procuration à Monsieur Francis VIEL
Madame Maëva HECQUET a donné procuration à Madame Marie-Thérèse DUFOUR

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre d'absents : 06
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 22

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902159-20251203-2025_12_03_45-DE

2025-12-03-45

AVENANT 1

GARANTIE EMPURNT MONDIAL FOLK

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal les difficultés financières de l'association Festival Mondial'Folk. Il rappelle que par délibération (2024-03-20-02) en date du 20 mars 2024, la commune s'est porter caution solidaire en garantissant un emprunt pour un montant de 40 000 €.

Les caractéristiques du prêt étaient les suivantes :

- Montant : 40 000 euros
- Durée totale : 4 ans
- Taux d'intérêt : 4,41 %

Il s'avère que l'édition 2025 n'a pas obtenu le succès escompter ce qui rend impossible à l'association de régler l'échéance de 2025. L'association a pris contact avec la banque Crédit Agricole pour demander un report de cette échéance, report qui a été accepté.

Monsieur le Maire présente l'avenant (annexé à cette délibération) qui contractualise ce report.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte l'avenant de garantie d'emprunt joint à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision ;

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 03 Décembre 2025.

Le Maire,
Gilles KEREZEON.

